is likewise approved. While the development of a common minimum code of health standards should be actively pursued to overcome such possible non-tariff barriers to trade, your Committee considers that such developments should not detract from the present high Canadian animal health standards which have been an asset to our livestock industry.

The recommendation that the deferral of capital gains tax, as it now applies to the family farm, should be extended to cover family farming corporations is approved. Your Committee further recommends that the Government give consideration to the advisability of extending also to partnership farms such deferral of the capital gains tax presently payable on death of a farmer. It is proposed that the Government also give consideration to the advisability of recognizing of capital losses in the *Income Tax Act*.

The recommendation that a taxpayer's income from a farming business should be included in the list of items which would qualify an amount as a deductible payment for an income averaging annuity is also approved, with the Commission's rider that this privilege be extended to corporations. Your Committee concurs in the opinion of the Commission that such a change would prevent tax legislation from unduly influencing marketing practices.

Your Committee concurs in the Commission's appraisal of the problems affecting the performance of the veal marketing system and approves its four recommendations to improve the bargaining power of veal producers. These approved recommendations are as follows:

While there should be improvements in the regulation of the numerous small auction markets in Canada, there should be no direct move to concentrate them into fewer bigger units.

The marketing of veal calves should be made more effective by improving the existing mechanisms of terminal and country auctions and by improving the scope and integration of health inspection standards, as described in Chapter II (of the Commission's report).

Retailers should make a greater contribution to consumers' wants and to the veal producers' market by extending their efforts to create a better demand for veal. Recent experience with such promotions in Western Canada should be followed.

The veal producer should be encouraged to increase the output of milk-fed veal by making milk powder available at the same price it would obtain in the export market.

On the basis of representations and study to date, your Committee feels that an interim report should be submitted now, on the understanding that the Government may wish to introduce some legislation or to undertake some other action concerning the marketing of beef and veal, without waiting for a full and final report. Your Committee further recommends that implementation of the recommendations which it has

principaux partenaires commerciaux du Canada et surtout avec les États-Unis. Alors que la mise en œuvre d'un code commun de normes sanitaires devrait être activement poursuivie pour vaincre les éventuels obstacles non-tariaires au commerce, votre comité estime que cette mise en œuvre ne devrait pas abaisser les normes sanitaires pour les bovins, qui sont très élevées au Canada, et qui ont constitué un atout majeur pour notre industrie bovine.

Votre Comité approuve la recommandation selon laquelle le revirement des gains de capital, tel qu'il est appliqué actuellement dans le cas des fermes familiales, devrait être étendu aux corporations agricoles familiales. Votre Comité recommande que le gouvernement étudie l'opportunité d'étendre également aux sociétés agricoles ce revirement des gains de capital payable actuellement à la mort d'un exploitant, Votre Comité propose que le gouvernement étudie l'opportunité de reconnaître les pertes de capital dans la Loi de l'Impôt sur le revenu.

Votre Comité approuve également la recommandation selon laquelle le revenu agricole d'un contribuable devrait être inclus dans la liste des articles donnant droit à la déduction d'un certain montant pour acheter une rente à versements invariables ainsi que la proposition de la Commission d'étendre ce privilège aux sociétés. Votre Comité est d'accord avec l'opinion de la Commission selon laquelle un tel changement empêcherait la Loi de l'impôt d'avoir une influence excessive sur les pratiques de commercialisation.

Votre Comité endosse les conclusions de la Commission concernant les problèmes nuisant à l'efficacité du système de mise en marché du veau et approuve ses quatre recommandations visant à améliorer le pouvoir de marchandage des producteurs de veau. Ces recommandations se lisent comme suit:

Même s'il doit y avoir des améliorations dans la réglementation de nombreux petits marchés à l'encan, il ne faudrait faire aucun effort direct pour en réduire le nombre et les concentrer en unités plus importantes.

Il faudrait augmenter l'efficacité de la mise en marché des veaux de boucherie en améliorant le mécanisme actuel des encans terminaux et locaux et en améliorant la portée et l'intégration des normes d'inspection sanitaire. Ces changements sont définis dans le chapitre II (du rapport de la Commission).

Les détaillants devraient apporter une meilleure contribution aux volontés des consommateurs et au marché des producteurs de veau en augmentant leurs efforts pour créer une demande accrue pour le veau. L'expérience récente de promotions semblables dans l'Ouest du Canada devrait être imitée.

Le gouvernement devrait encourager le producteur de veau à augmenter l'offre de veau à chair blanche en mettant à sa disposition de la poudre de lait aux prix d'exportation.

Compte tenu des mémoires et des témoignages soumis jusqu'à maintenant, votre Comité estime qu'un rapport provisoire devrait être présenté maintenant étant donné que le gouvernement désirera peut-être adopter une loi ou prendre d'autres mesures s'appliquant à la commercialisation du bœuf et du veau avant le dépôt d'un rapport final et complet. Votre Comité recommande également d'entreprendre des études de